



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## écoles bilingues Calandretas

Question écrite n° 19884

### Texte de la question

M. Étienne Mourrut appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement scolaire à propos des difficultés que rencontrent les écoles Calandretas pour l'attribution de postes d'enseignants supplémentaires dans nos régions du Sud. En effet, ces dernières années, ces écoles Calandretas semblent avoir été « les parents pauvres » en termes de dotations de postes, ce qui est de nature à compromettre la qualité de l'enseignement dispensé au sein de ces établissements. Or, dans notre région, force est de constater que ces structures répondent à une demande réelle et participent activement à la défense de notre langue et de notre culture occitanes. Aussi et afin d'assurer la prochaine rentrée scolaire dans des conditions optimales, les écoles Calandretas ont demandé une dotation de 19,5 postes supplémentaires (11 postes en suivi pédagogique et 8,5 postes en contrat d'association) répartis sur 7 rectorats dont 6,5 postes pour la seule académie de Montpellier. De fait, la population scolarisée dans les Calandretas de l'académie de Montpellier est en constante augmentation et nécessite une évolution du corps enseignant proportionnelle. Aussi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend donner aux écoles Calandretas les moyens de défendre la culture occitane en les dotant, dès la rentrée scolaire 2003-2004, de postes supplémentaires.

### Texte de la réponse

La préparation de la rentrée scolaire dans les établissements d'enseignement privés sous contrat dispensant un enseignement en langues régionales s'effectue dans le cadre d'une enveloppe de moyens horaires spécifiques. Le réseau des écoles des Calandretas contribue pleinement au rayonnement de la langue occitane, dans la diversité des modes d'expression et de ses implantations. Ceci se traduit par une dissémination dans un grand nombre d'académies, ce qui peut rendre le dialogue avec les académies plus complexe du fait de la multiplicité des interlocuteurs. Toutefois et afin de prévenir de telles difficultés, le réseau des Calandretas bénéficie, comme les autres écoles associatives en langue régionale, d'une dotation ministérielle identifiée, qui s'est élevée cette année à quatre contrats supplémentaires. En outre, une attention particulière a été portée aux demandes de l'association dans les processus d'ajustement des dotations qui ont eu lieu en juin, mais les priorités formulées par l'association n'ont pu être prises en compte en raison d'impossibilités réglementaires. Dans ce contexte, le ministère a été en mesure de réserver un total de cinq contrats d'enseignement pour la confédération des écoles Calandretas au titre de la rentrée scolaire 2003, ce qui représente un effort important. Les académies bénéficiaires de ces contrats sont celles de Montpellier (3) et Bordeaux (2).

### Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Mourrut](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19884

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** enseignement scolaire

**Ministère attributaire** : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 9 juin 2003, page 4388

**Réponse publiée le** : 15 décembre 2003, page 9631